



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS



LE POINT PRESSE

NORD - PAS-DE-CALAIS

6 novembre 2012

Ordre du jour

1. Chiffres du chômage à fin septembre 2012
2. Conjoncture de l'emploi
3. Politique d'emploi
 1. Les dispositifs actuels
 2. Le déploiement des emplois d'avenir



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

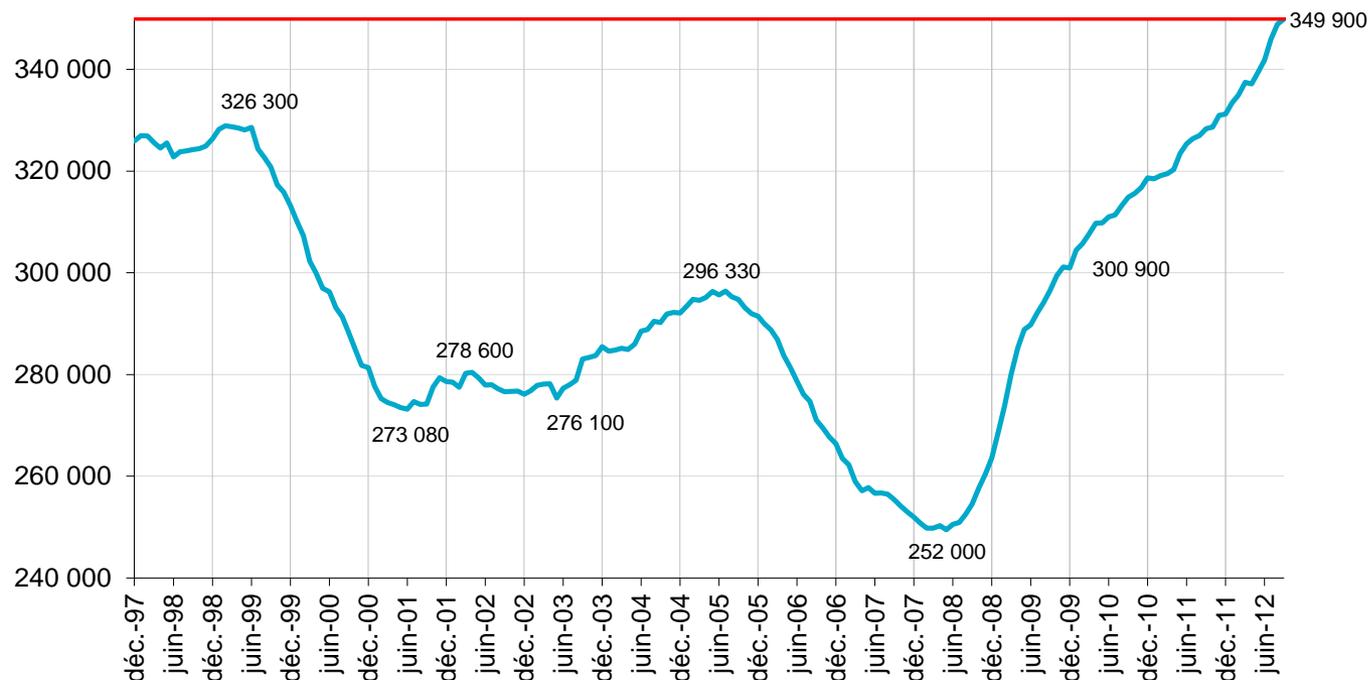


CHIFFRES DU CHÔMAGE À FIN SEPTEMBRE 2012

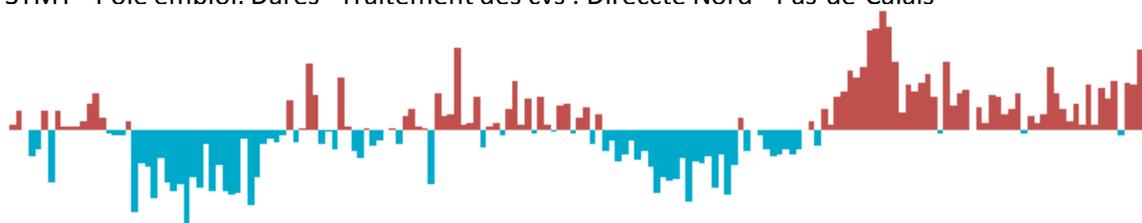
Nord - Pas-de-Calais

Un nombre record de demandeurs d'emploi...

- 349 900 demandeurs d'emploi en septembre
- +1 100 personnes sur un mois, +0,3 %
- +21 570 personnes sur un an, +6,6 %



Champ : demandeurs d'emploi de catégories A, B et C. Données cvs-cjo
Source : STMT - Pôle emploi. Dares Traitement des cvs : Direccte Nord - Pas-de-Calais



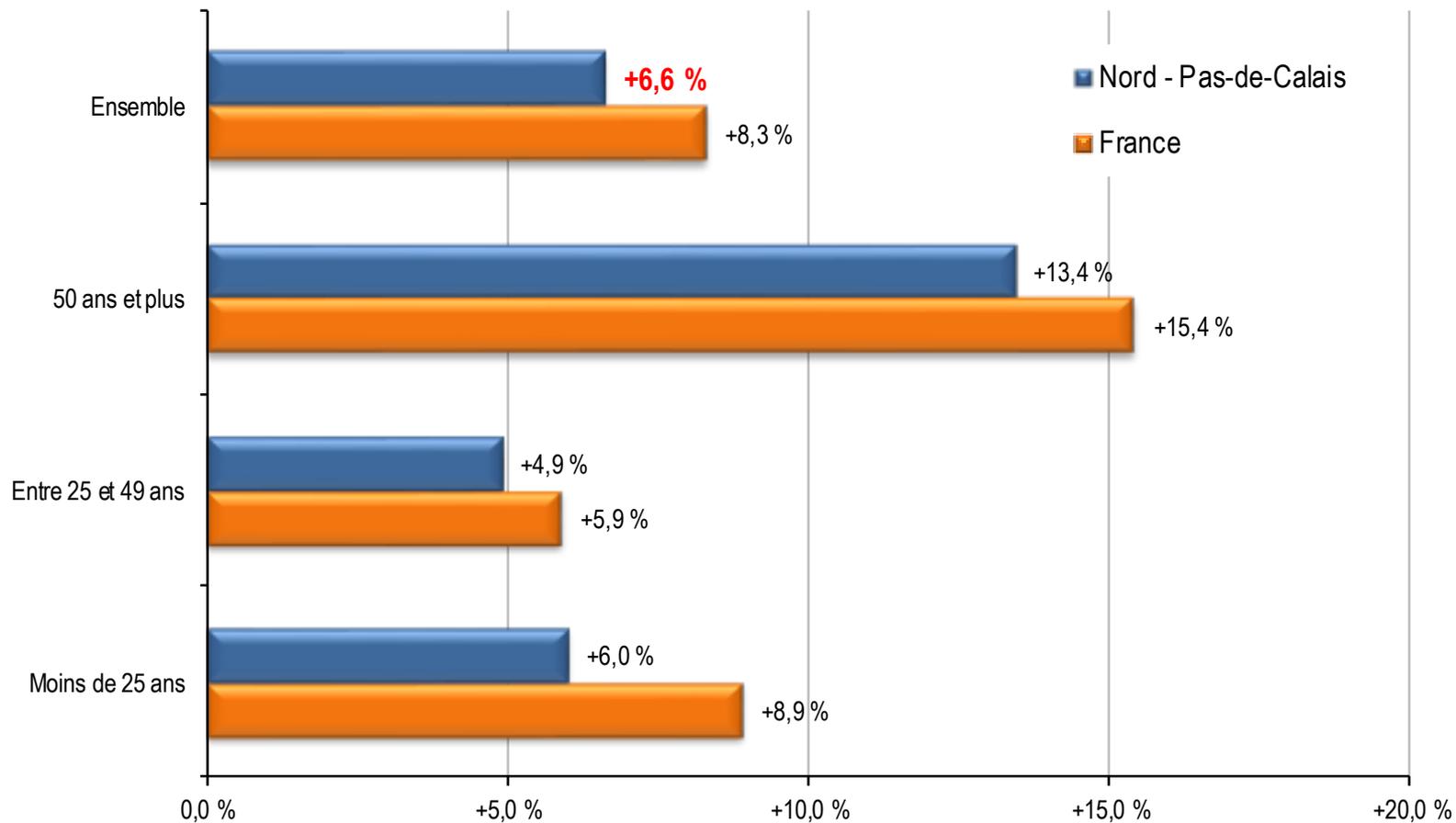
... mais une évolution plus favorable qu'en France

<i>Données CVS-CJO</i>	Septembre 2011	Août 2012	Septembre 2012	Variation sur un mois	Variation sur un an
Nord - Pas-de-Calais					
Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	226 045	243 826	246 520	+1,1 %	+9,1 %
Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)	328 351	348 851	349 922	+0,3 %	+6,6 %
France métropolitaine					
Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	2 778 600	3 011 000	3 057 900	+1,6 %	+10,1 %
Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)	4 170 900	4 494 600	4 515 500	+0,5 %	+8,3 %

Source : STMT - Pôle emploi, Dares Traitements des cvs : Direccte Nord - Pas-de-Calais

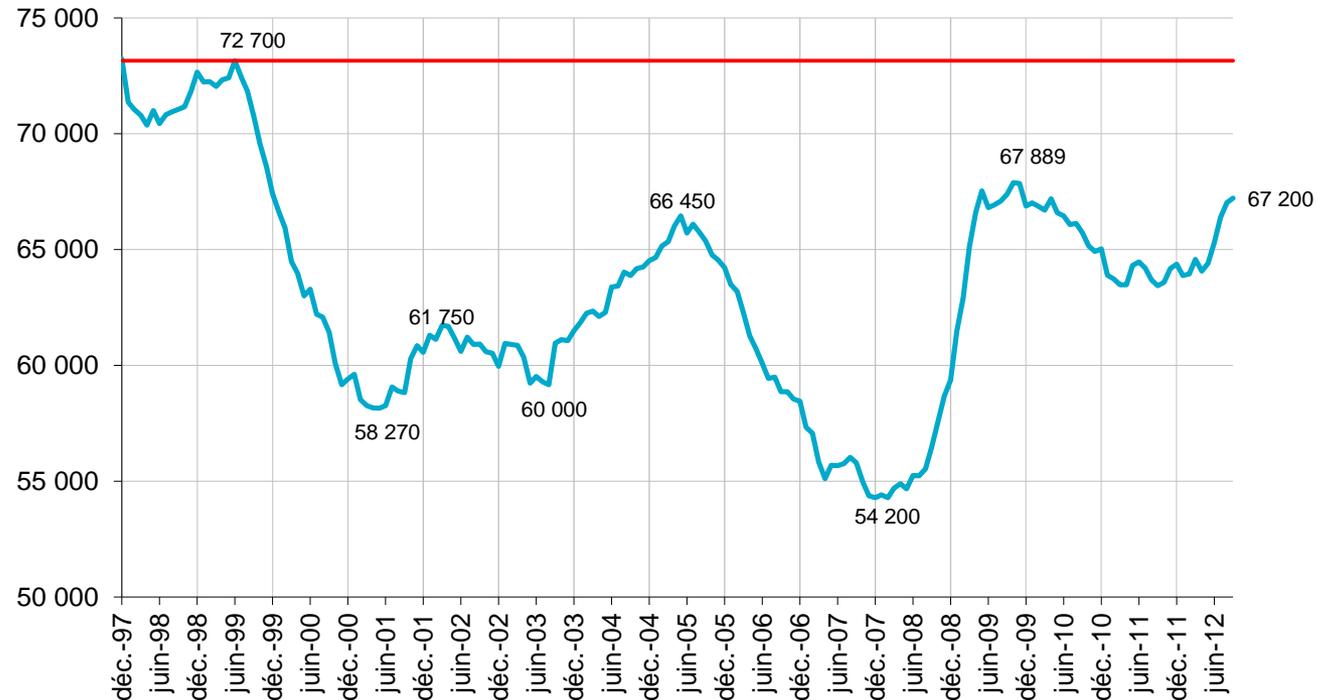
Sur un an, la dégradation du marché du travail est moins marquée en région

Évolution annuelle des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi par âge
Catégories A, B, C (cvs-cjo)



La dégradation du chômage des jeunes se ralentit

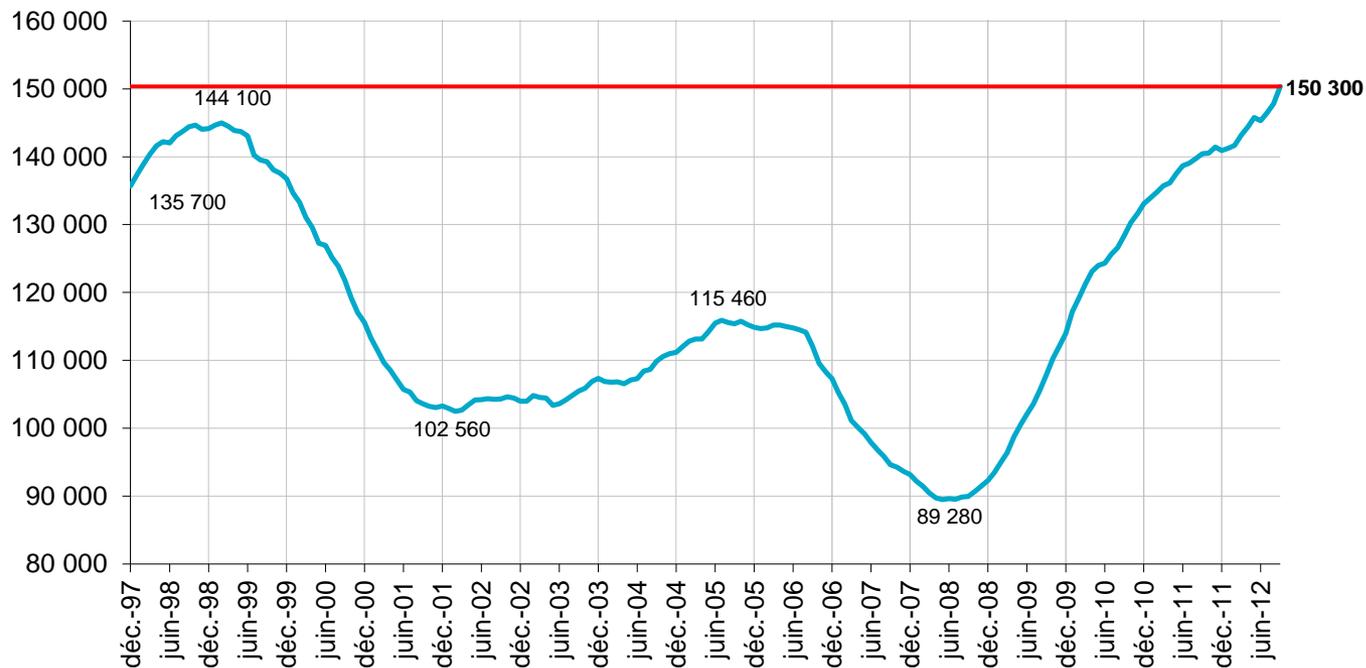
- 67 200 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans
- +200 jeunes au chômage sur un mois, +0,3 %
- +3 800 jeunes au chômage sur un an, +6,0 %
- La dégradation en région est moins importante qu'en France (+8,9 % sur un an)



Champ : demandeurs d'emploi de moins de 25 ans. Données cvs-cjo

Très forte dégradation du chômage de longue durée

- 150 300 demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an
- +2 600 sur un mois, +1,7 %
- +9 900 sur un an, +7,0 %



Champ : demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an. Données cvs-cjo

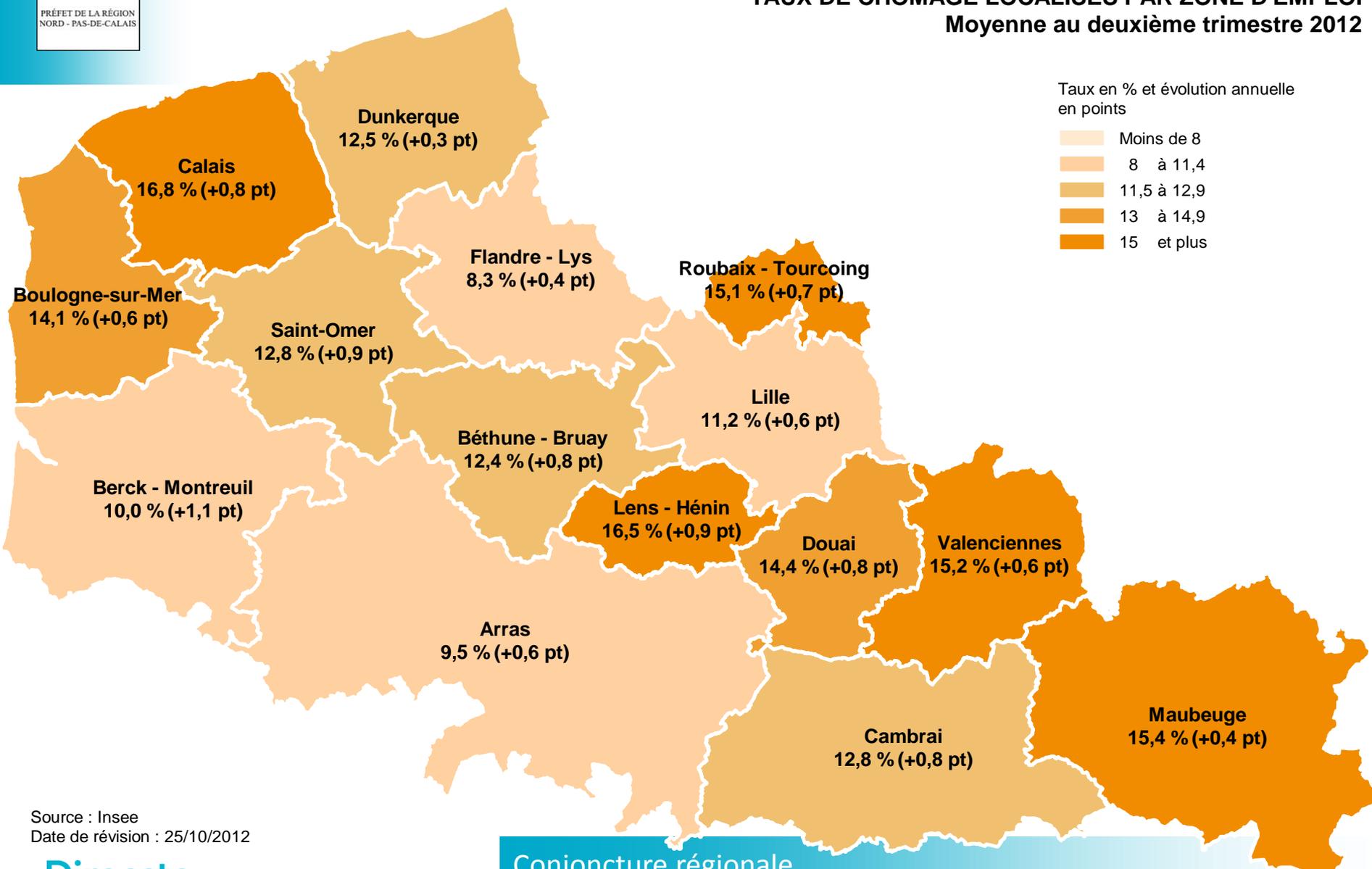
2^e taux de chômage de France : 13,2 %

- Nord - Pas-de-Calais : 13,2 %
France métropolitaine : 9,7 %
- Depuis 30 ans, +3,5 points au-dessus de la moyenne nationale
- Département du Nord
13,1 %
+0,1 pt trimestriel
+0,5 pt annuel
- Département du Pas-de-Calais
13,3 %
+0,1 pt trimestriel
+0,9 pt annuel

Région	T2.2011	T1.2012	T2.2012	Variation trimestrielle	Variation annuelle
Languedoc-Roussillon	12,6	13,5	13,7	+0,2 pt	+1,1 pt
Nord-Pas-de-Calais	12,5	13,1	13,2	+0,1 pt	+0,7 pt
Picardie	10,8	11,6	11,8	+0,2 pt	+1,0 pt
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10,7	11,2	11,3	+0,1 pt	+0,6 pt
Haute-Normandie	10,2	10,9	10,9	0,0 pt	+0,7 pt
Champagne-Ardenne	9,4	10,1	10,4	+0,3 pt	+1,0 pt
Lorraine	9,4	10,0	10,2	+0,2 pt	+0,8 pt
Midi-Pyrénées	9,2	9,8	10,0	+0,2 pt	+0,8 pt
Aquitaine	9,0	9,6	9,8	+0,2 pt	+0,8 pt
France Métropolitaine	9,1	9,6	9,7	+0,1 pt	+0,6 pt
Corse	9,3	9,6	9,7	+0,1 pt	+0,4 pt
Poitou-Charentes	8,6	9,3	9,4	+0,1 pt	+0,8 pt
Centre	8,4	9,0	9,2	+0,2 pt	+0,8 pt
Basse-Normandie	8,7	9,1	9,2	+0,1 pt	+0,5 pt
Bourgogne	8,4	8,8	9,1	+0,3 pt	+0,7 pt
Limousin	8,4	8,9	9,1	+0,2 pt	+0,7 pt
Franche-Comté	8,3	8,8	9,0	+0,2 pt	+0,7 pt
Auvergne	8,2	8,6	8,9	+0,3 pt	+0,7 pt
Alsace	8,2	8,7	8,8	+0,1 pt	+0,6 pt
Rhône-Alpes	8,0	8,5	8,7	+0,2 pt	+0,7 pt
Bretagne	7,7	8,3	8,6	+0,3 pt	+0,9 pt
Île-de-France	8,1	8,4	8,5	+0,1 pt	+0,4 pt
Pays de la Loire	7,7	8,2	8,3	+0,1 pt	+0,6 pt

Source : Insee - date de révision 9 octobre 2012 pour les départements et la région

TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉS PAR ZONE D'EMPLOI Moyenne au deuxième trimestre 2012



Taux en % et évolution annuelle en points

- Moins de 8
- 8 à 11,4
- 11,5 à 12,9
- 13 à 14,9
- 15 et plus

Source : Insee
Date de révision : 25/10/2012



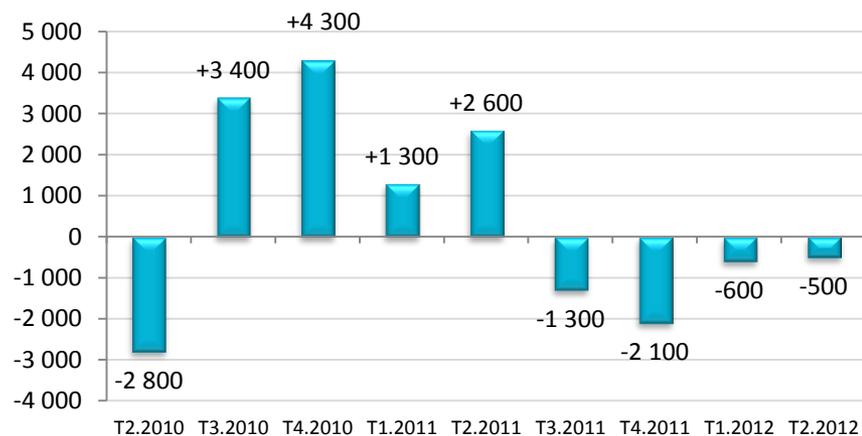
Nord - Pas-de-Calais

SITUATION DE L'EMPLOI

Quatre trimestres consécutifs de perte d'emploi

- 500 emplois sur un trimestre, -0,1 % (-0,1 % en France)
- 4 400 emplois sur un an, -0,5 % (-0,2 % en France)

Évolution de l'emploi salarié des secteurs concurrentiels



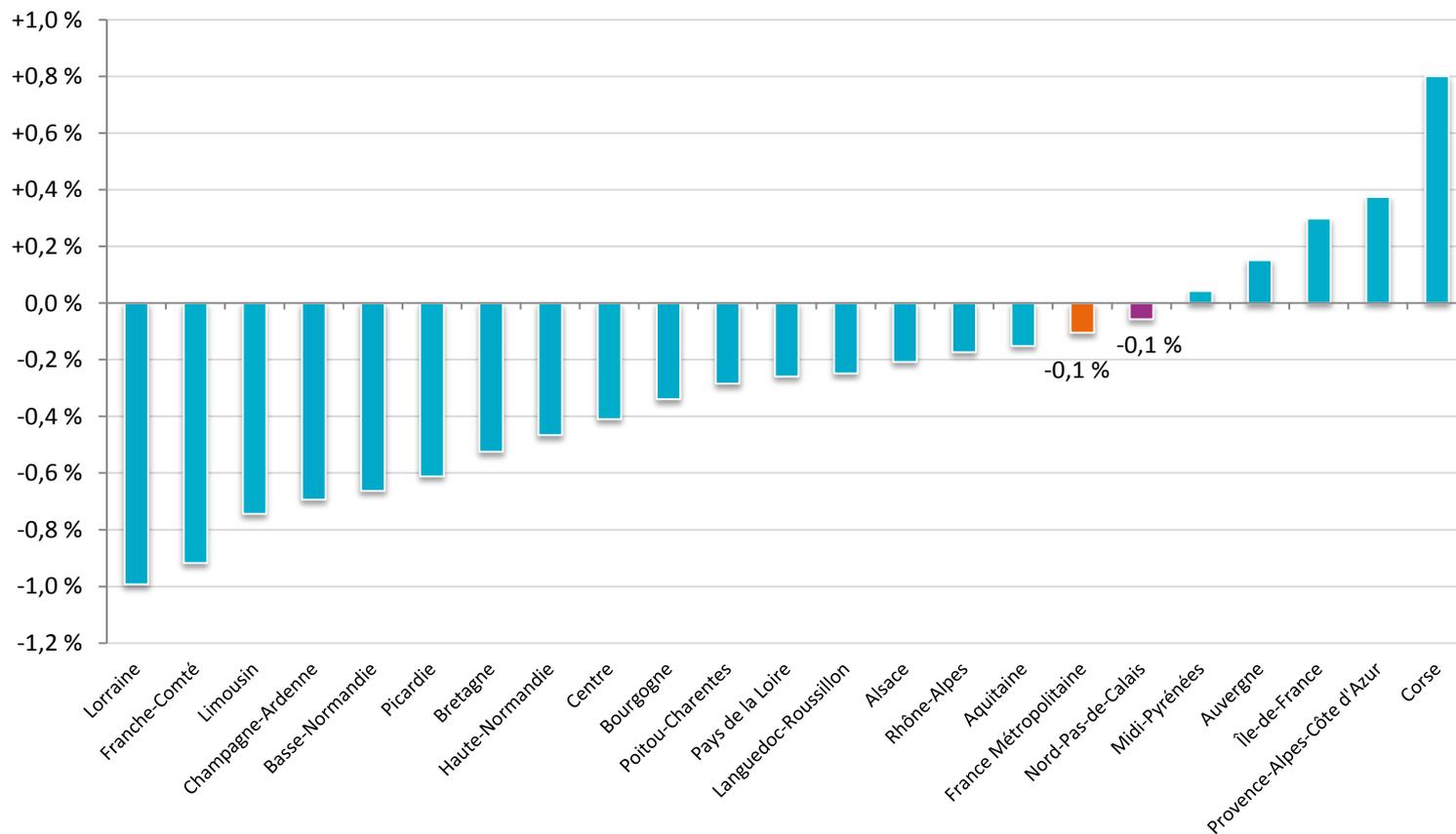
Source : estimations d'emploi - Insee, Direccte. Données cvs.

	Nord - Pas-de-Calais			France métropolitaine		
	Nombre	Variation trimestrielle	Variation annuelle	Nombre	Variation trimestrielle	Variation annuelle
Emploi hors intérim	842 300	+0,1 %	-0,2 %	15 090 500	+0,0 %	+0,1 %
Intérim	36 600	-3,9 %	-8,0 %	548 700	-3,3 %	-9,0 %
Total	878 900	-0,1 %	-0,5 %	15 639 200	-0,1 %	-0,2 %

Le Nord - Pas-de-Calais résiste mieux que la plupart des régions françaises

Variation de l'emploi salarié des secteurs concurrentiels au 2T2012

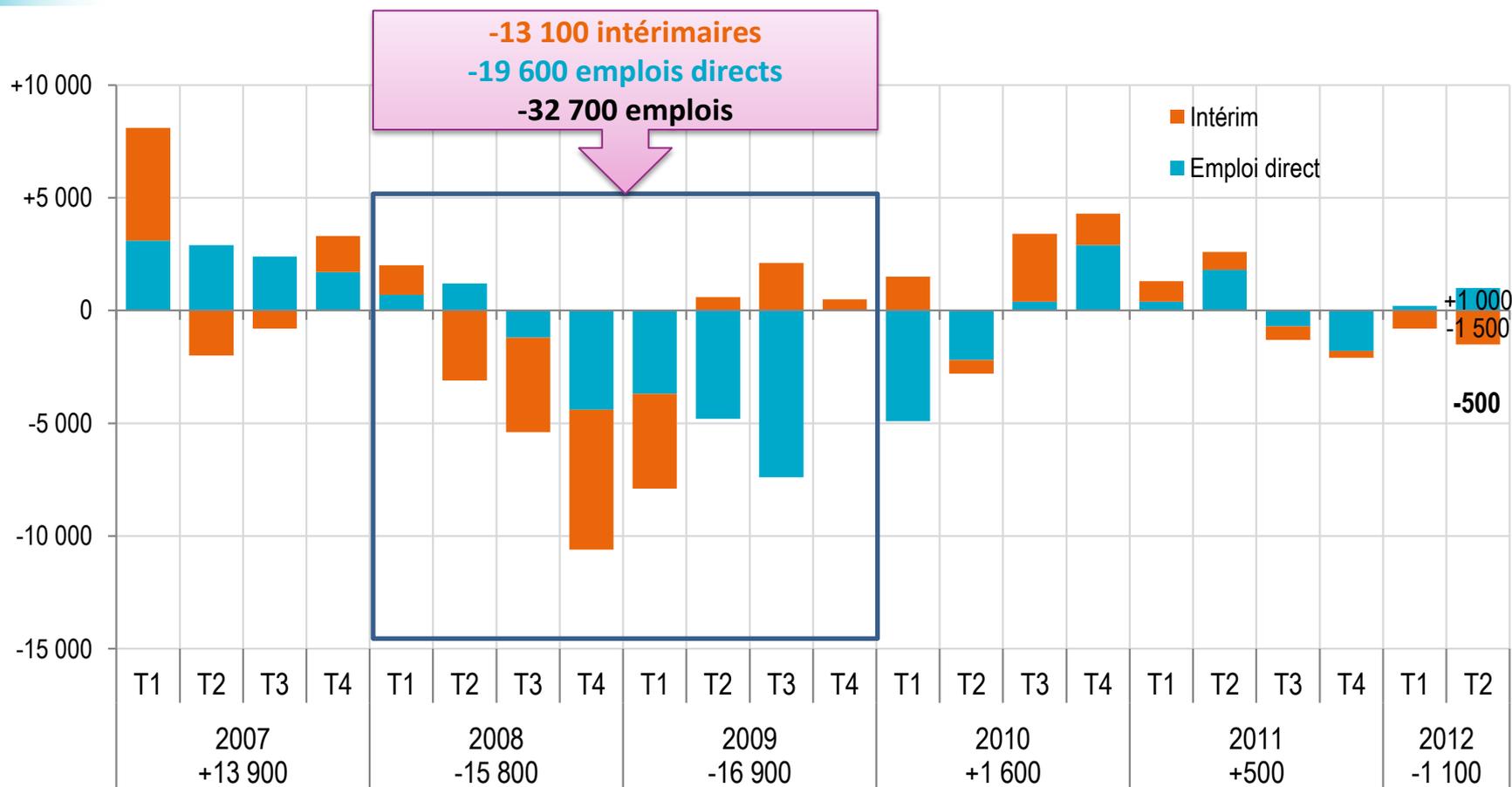
Source : Estimations d'emploi - Insee Calculs : Direccte Nord - Pas-de-Calais / Mission Synthèse



Emploi salarié des secteurs concurrentiels à la fin du 2^e trimestre 2012

Source : Estimations d'emploi - Insee, Direccte, données cvs

Champ : emplois salariés privés marchands, hors agriculture et particuliers employeurs



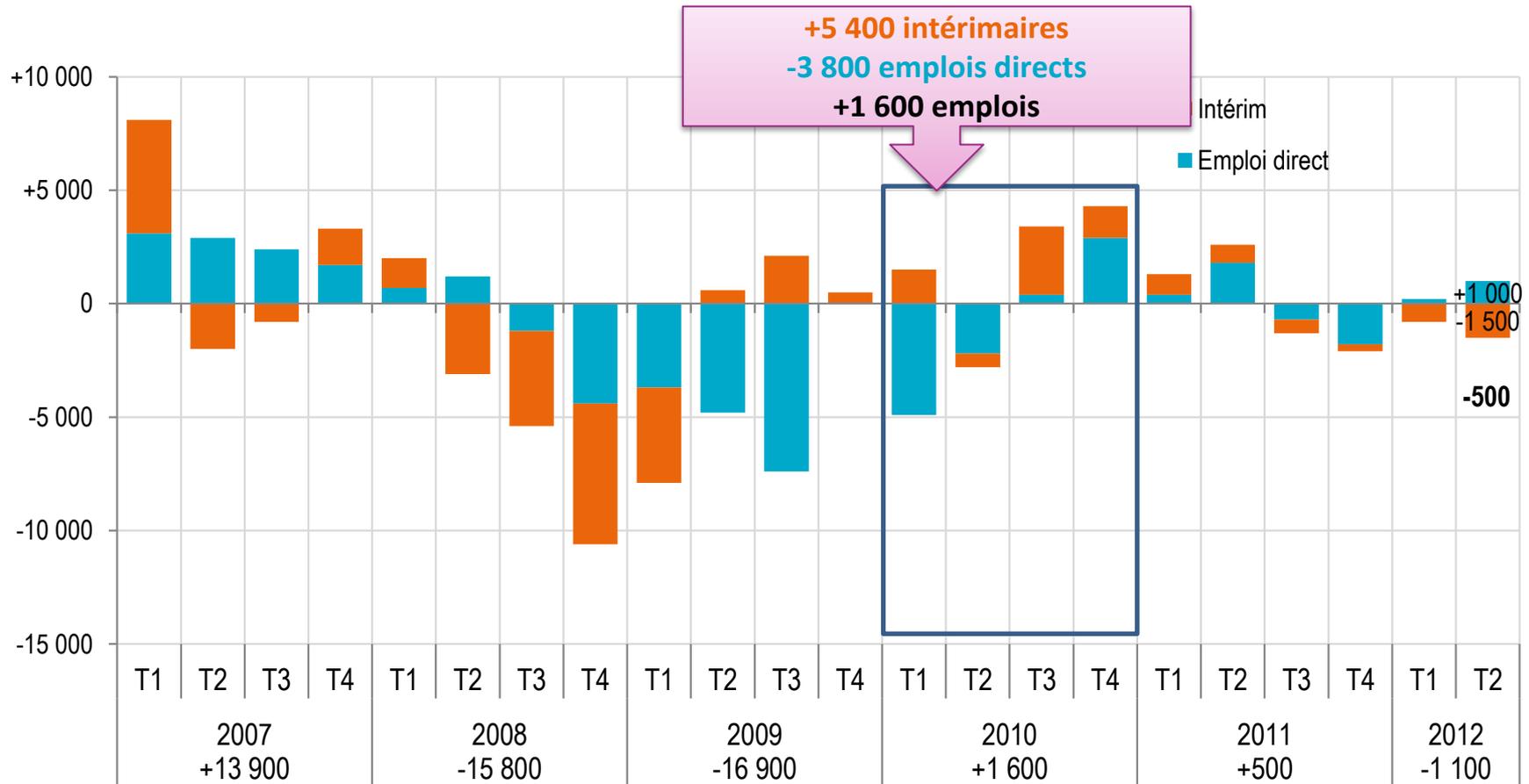
Champ : secteurs concurrentiels

Source : Estimations d'emploi - Insee, Direccte Calculs : Direccte Nord - Pas-de-Calais

Emploi salarié des secteurs concurrentiels à la fin du 2^e trimestre 2012

Source : Estimations d'emploi - Insee, Direccte, données cvs

Champ : emplois salariés privés marchands, hors agriculture et particuliers employeurs



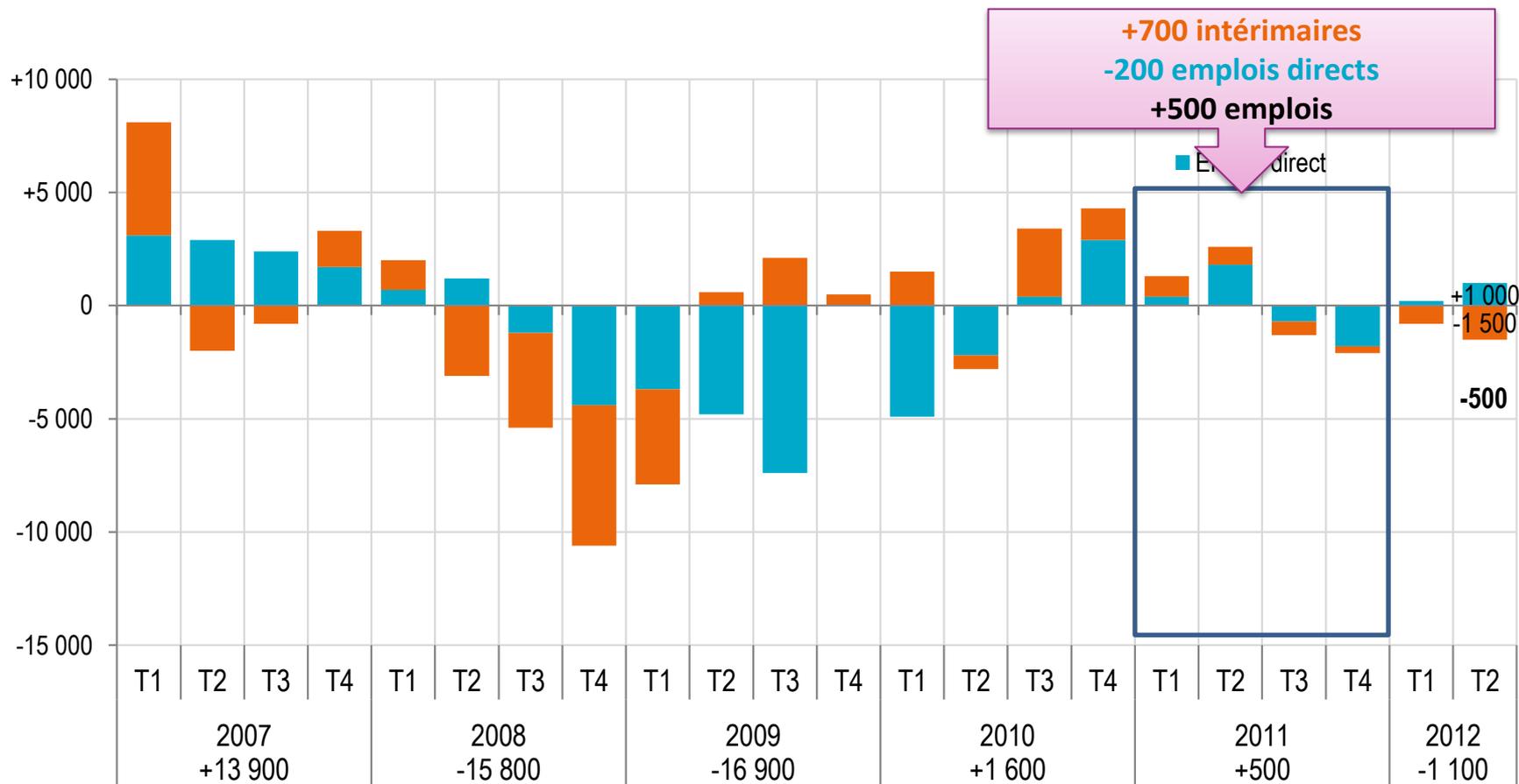
Champ : secteurs concurrentiels

Source : Estimations d'emploi - Insee, Direccte Calculs : Direccte Nord - Pas-de-Calais

Emploi salarié des secteurs concurrentiels à la fin du 2^e trimestre 2012

Source : Estimations d'emploi - Insee, Direccte, données cvs

Champ : emplois salariés privés marchands, hors agriculture et particuliers employeurs



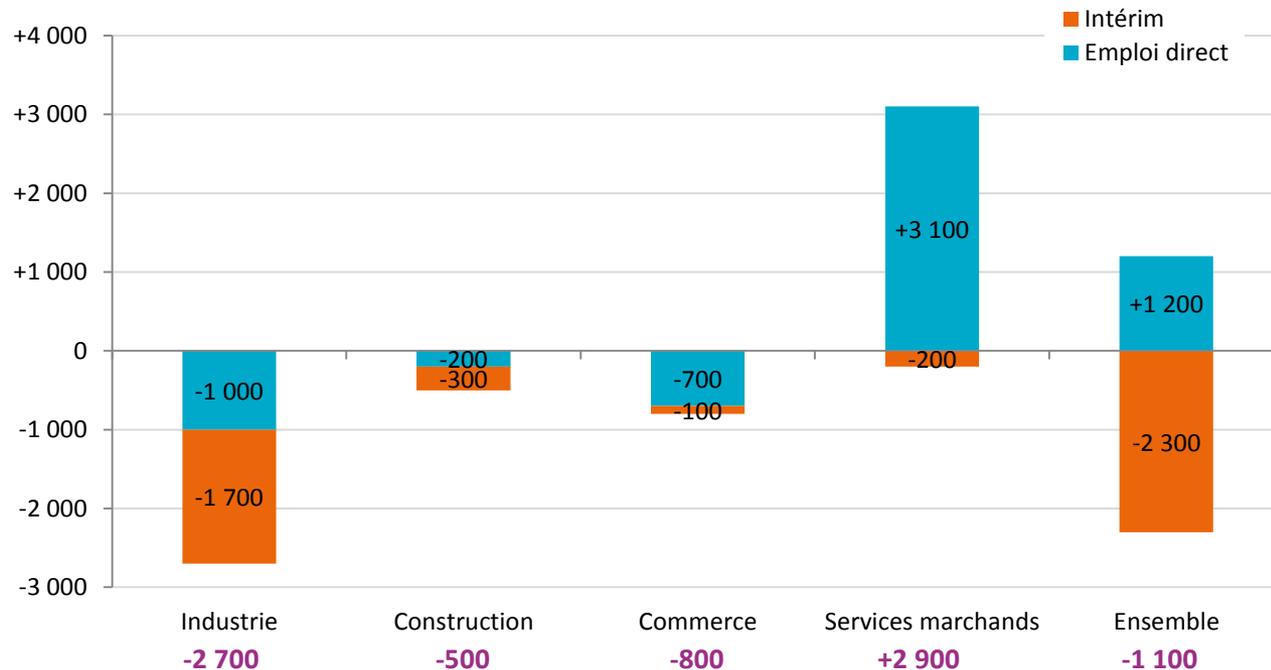
Champ : secteurs concurrentiels

Source : Estimations d'emploi - Insee, Direccte Calculs : Direccte Nord - Pas-de-Calais

Emploi et intérim par secteur d'activité

Variations de l'emploi au 1^{er} semestre 2012

- Baisse de l'intérim dans l'industrie alors que l'emploi direct se dégrade depuis les années 2000
- Après un 1^{er} trimestre dynamique, les destructions d'emploi reprennent dans la construction. Le bilan est négatif sur le 1^{er} semestre
- Faible reprise dans le commerce mais pertes d'emploi importantes au 1^{er} trimestre
- Sur un an, seuls les services marchands restent dynamiques



Champ : secteurs concurrentiels

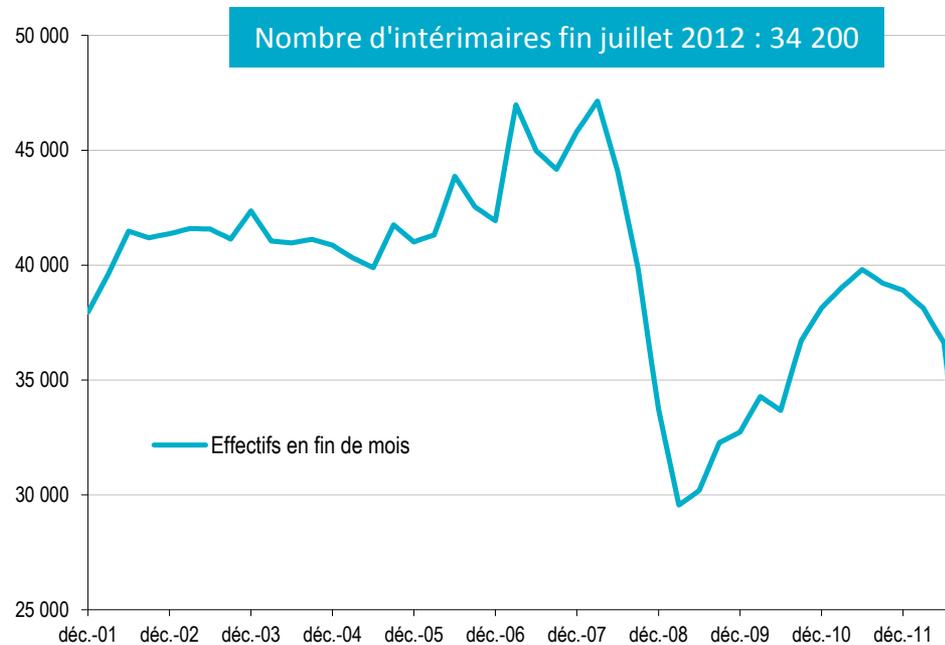
Source : Estimations d'emploi - Insee, Direccte Calculs : Direccte Nord - Pas-de-Calais, données cvs

Chute de l'intérim en juillet

- -2 500 intérimaires en un mois, -6,5 %

Tous les secteurs sont touchés :

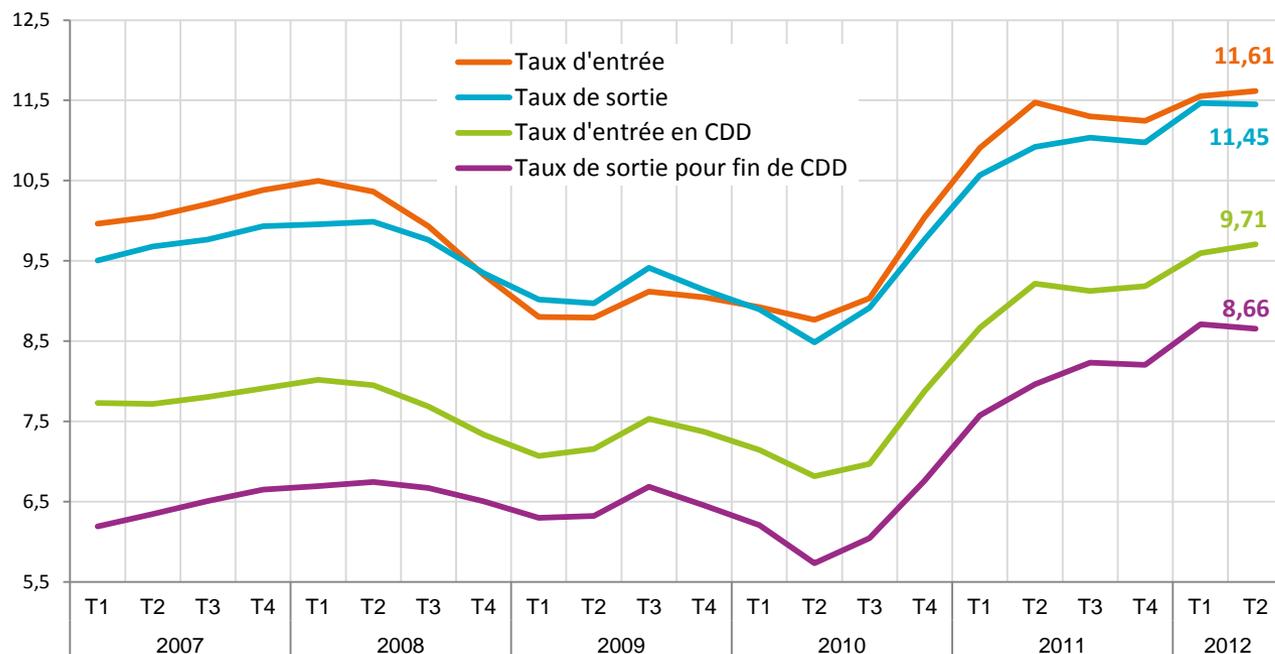
- Baisse de -8 % dans le BTP
- Baisse de -10 % dans les services
- Baisse de -15 % dans l'industrie
- Les pertes sont massives dans l'industrie automobile : -40 % d'intérimaires entre décembre 2011 et juillet 2012



Source : Pôle emploi, Dares Traitements : Direccte Nord - Pas-de-Calais,

Un recours historiquement élevé aux CDD

- Le taux d'embauche est à son plus haut niveau en raison du recours élevé au CDD (84 %)
- Légère baisse du taux d'embauche en CDI pour le 4^e trimestre consécutif
- Niveau élevé du taux de sortie en raison du nombre important de CDD arrivés à terme



Champ : établissements de 10 salariés et plus des secteurs concurrentiels, hors intérim

Source : Dares, DMMO-EMMO Calculs : Direccte Nord - Pas-de-Calais, données cvs

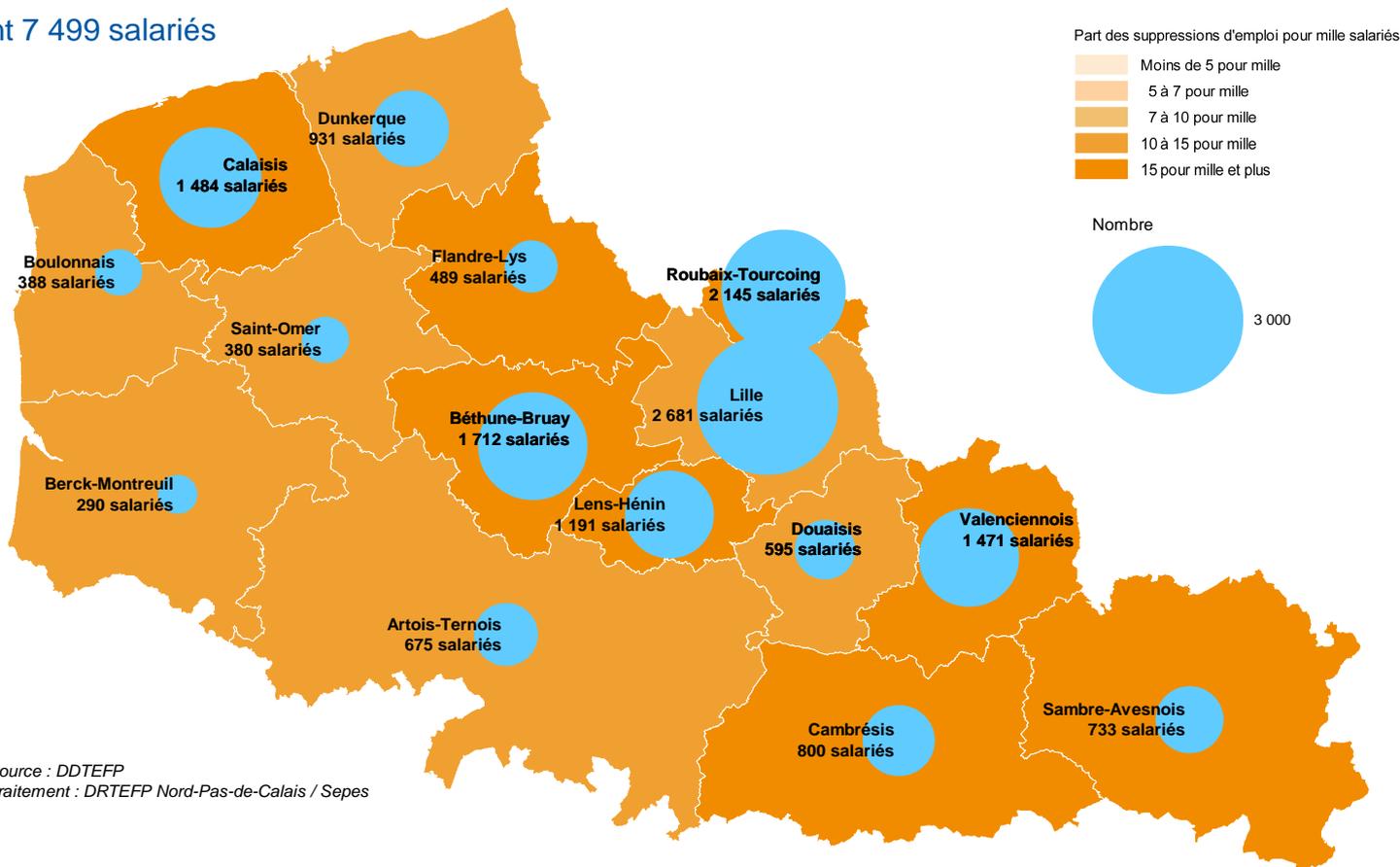
Remarque : données mises à jour fin octobre 2012

Licenciements économiques : de la crise à aujourd'hui

Total : 16 229 salariés

Dont 108 PSE concernant 7 499 salariés

Suppressions d'emplois pour motif économique recensées et notifiées au 31 décembre 2009 sur la région Nord-Pas-de-Calais



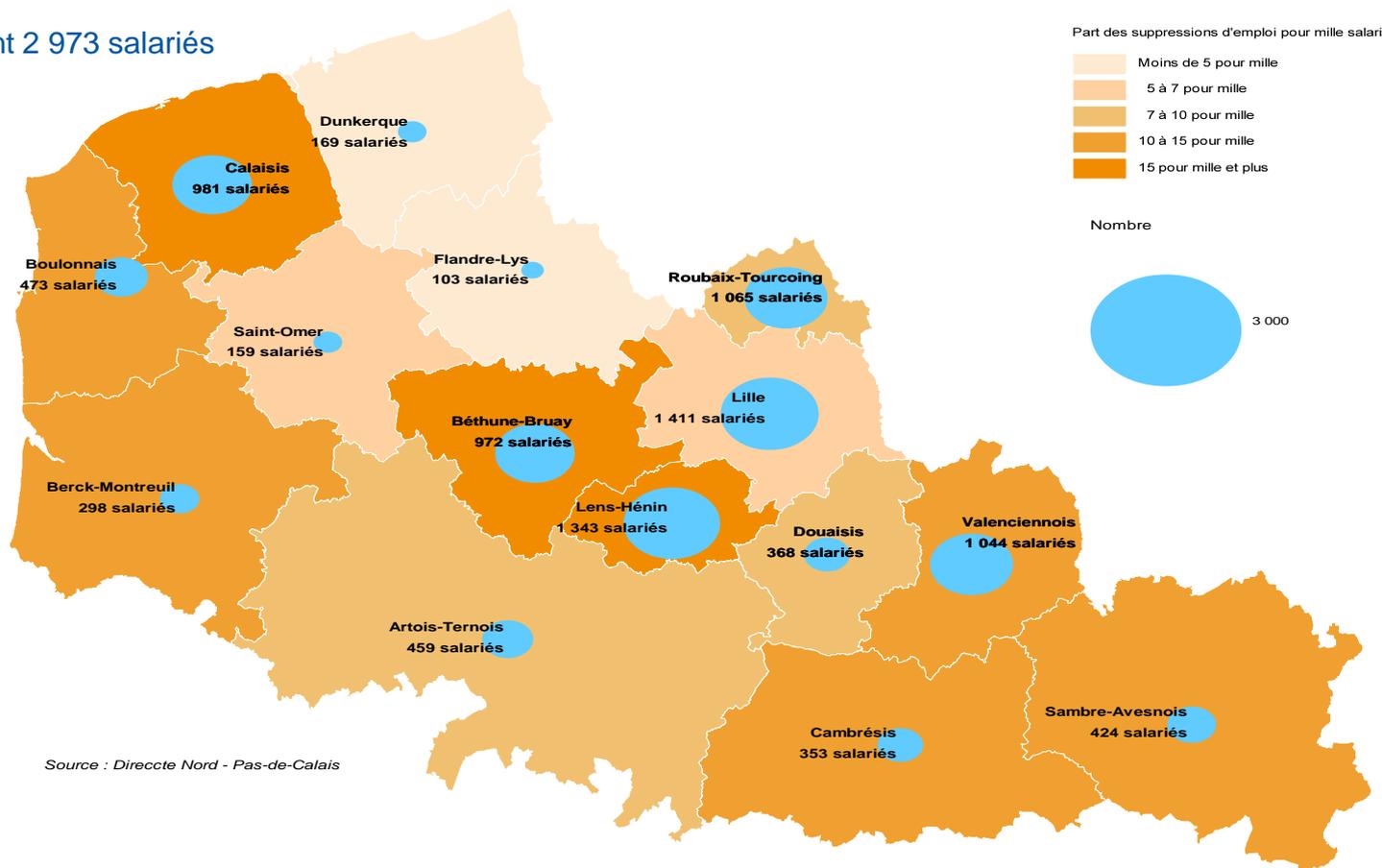
Source : DDTEFP
Traitement : DRTEFP Nord-Pas-de-Calais / Sepes

Licenciements économiques : de la crise à aujourd'hui

Total : 9 622 salariés

Dont 47 PSE concernant 2 973 salariés

Suppressions d'emplois pour motif économique recensées et notifiées au 31 décembre 2010
Région Nord - Pas-de-Calais

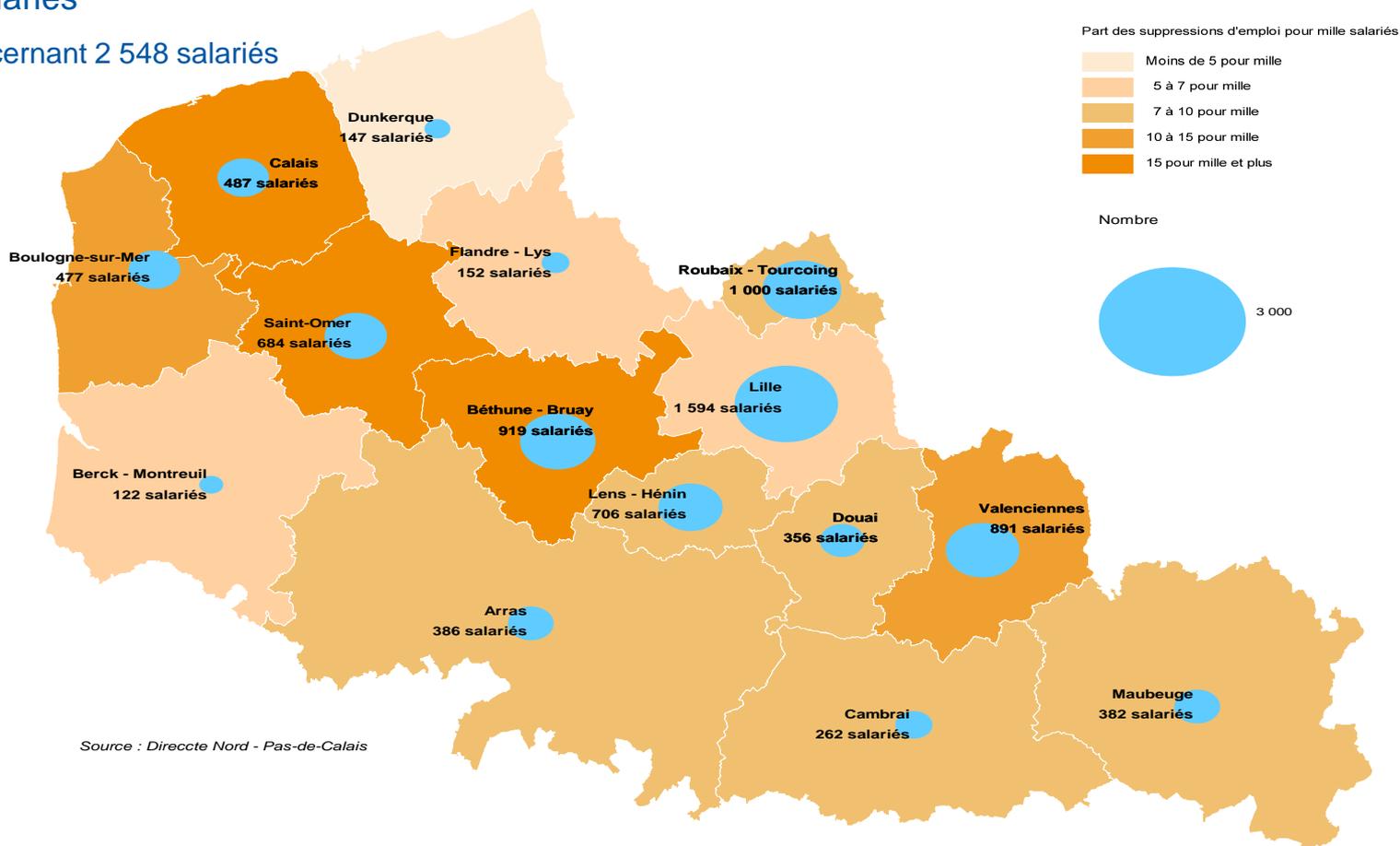


Licenciements économiques : de la crise à aujourd'hui

Suppressions d'emplois pour motif économique recensées et notifiées au 31 décembre 2011
Région Nord - Pas-de-Calais

Total : 8 565 salariés

Dont 41 PSE concernant 2 548 salariés

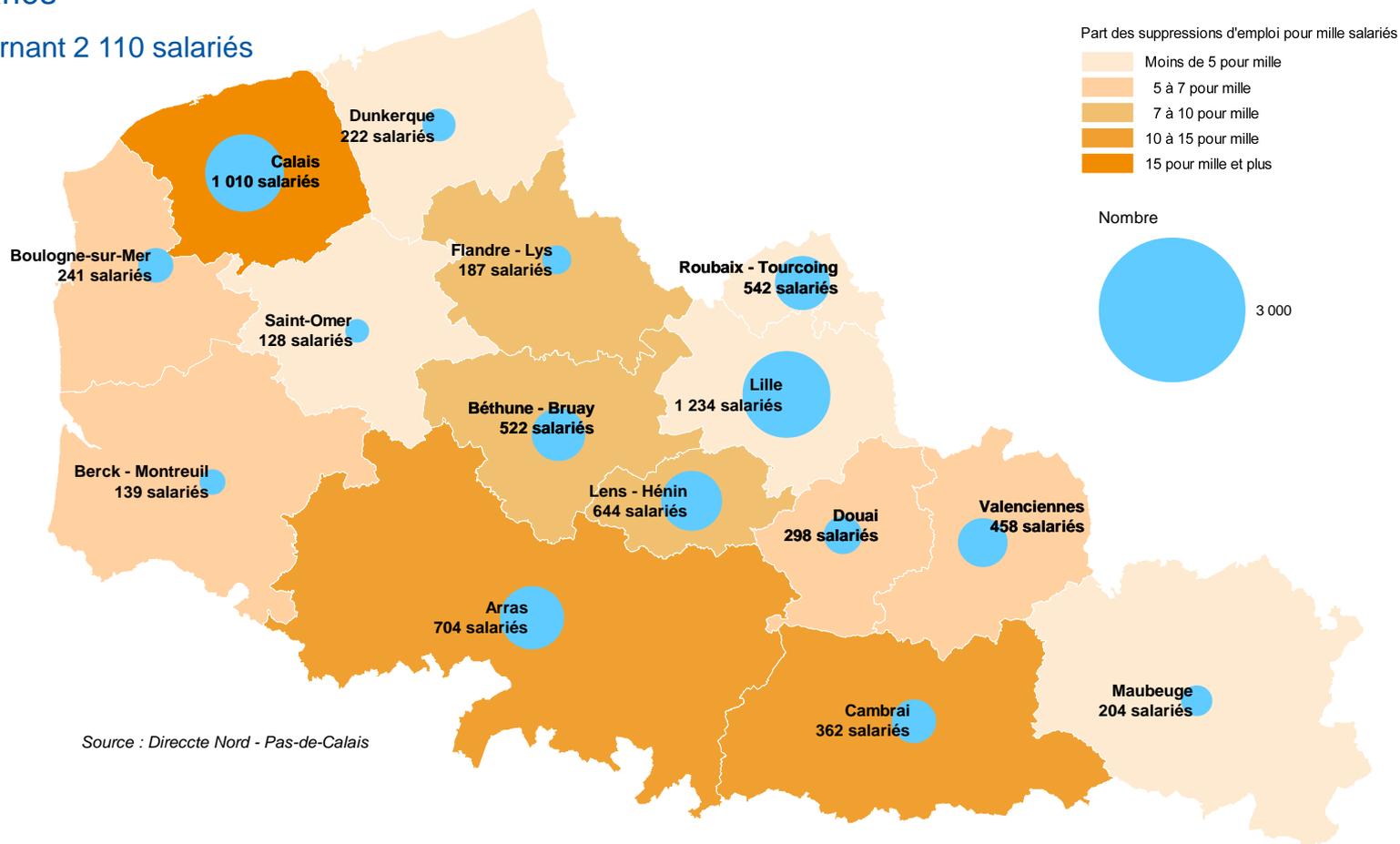


Licenciements économiques : de la crise à aujourd'hui

Suppressions d'emplois pour motif économique recensées et notifiées au 30 septembre 2012
Région Nord - Pas-de-Calais

Total : 6 900 salariés

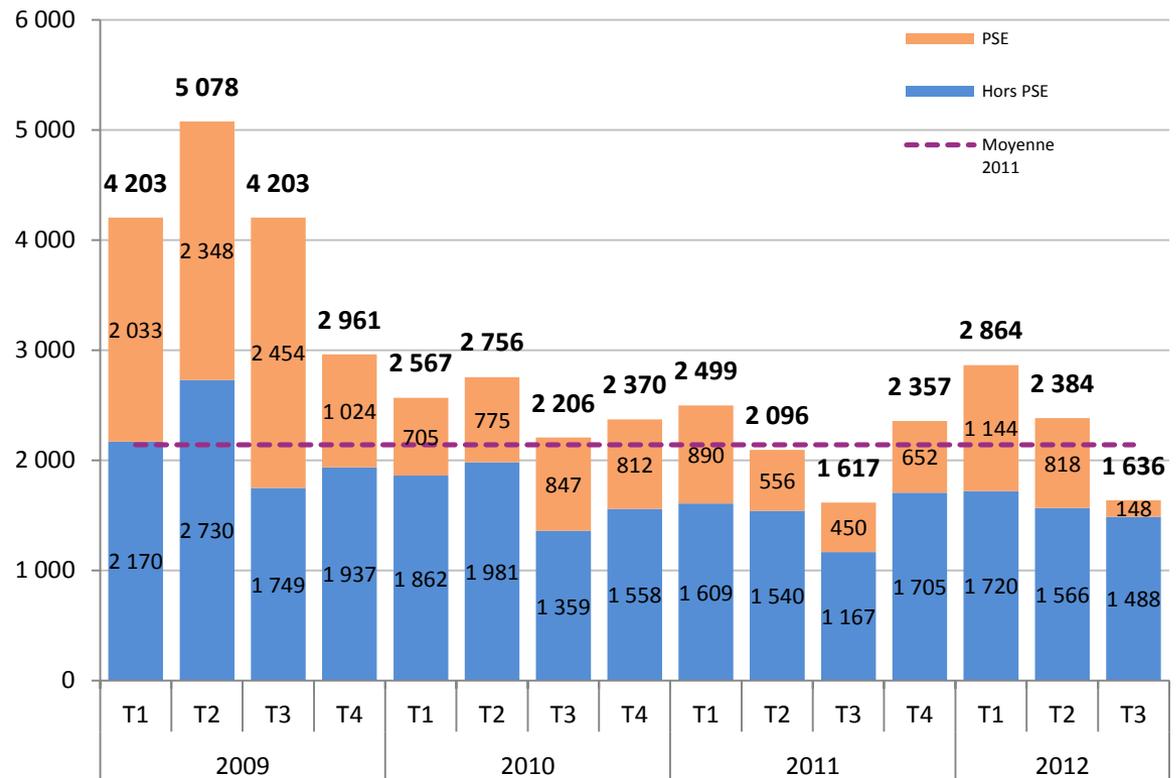
Dont 23 PSE concernant 2 110 salariés



2012 dans le sillage de 2011

- 6 900 licenciements économiques de janvier à septembre
- En moyenne, par mois :
 - 765 en 2012
 - 715 en 2011
 - 825 en 2010
 - 1 370 en 2009
- 23 PSE concernant 2 110 salariés
 - 819 à Sea France
 - 328 à Meryl Fiber
- À cette date, le PSE de Doux n'avait pas encore été notifié

Suppressions d'emploi pour motif économique recensées par les Unités Territoriales du Nord - Pas-de-Calais



Les 7 secteurs les plus touchés

Secteur	Nombre de salariés licenciés	Part dans l'ensemble des licenciements économiques	Part du secteur dans l'emploi régional	Commentaires
Construction	1 600	23 %	8,8 %	Dont 700 licenciements de moins de 10 salariés
Transports et entreposage	1 185	17 %	5,2 %	Dont plus de 800 salariés de Sea France
Commerce	770	11 %	18,8 %	
Industrie chimique	330	5 %	0,9 %	Dont plus de 300 salariés de Meryl Fiber
Imprimerie, emballage	315	5 %	1,3 %	Dont 3 PSE dans un secteur qui traverse des difficultés
Maintenance industrielle	270	4 %	1,9 %	La plupart des dossiers concerne les liquidations judiciaires dans des établissements de moins de 50 salariés.
Agroalimentaire	260	4 %	3,4 %	Un PSE et des licenciements de moins de 10 salariés. Le dossier Doux n'avait pas encore été officiellement notifié.

POLITIQUE D'EMPLOI

Un contexte économique qui impose une mobilisation soutenue et coordonnée

- En 2012, 9,9 milliards d'EUR pour la politique d'emploi, dont 9,3 milliards pour la France métropolitaine
- L'effort financier de l'État tient compte de la situation économique particulière de la région
- Le Nord - Pas-de-Calais représente 8,8 % des dépenses de France métropolitaine (6,1 % de la population active)
- En 2013, une hausse de 3 % du budget de la politique d'emploi est prévue :
 - 2 000 CDI créés à Pôle emploi
 - Financement des emplois d'avenir

Cinq leviers sur lesquels l'État agit, une instance de coordination

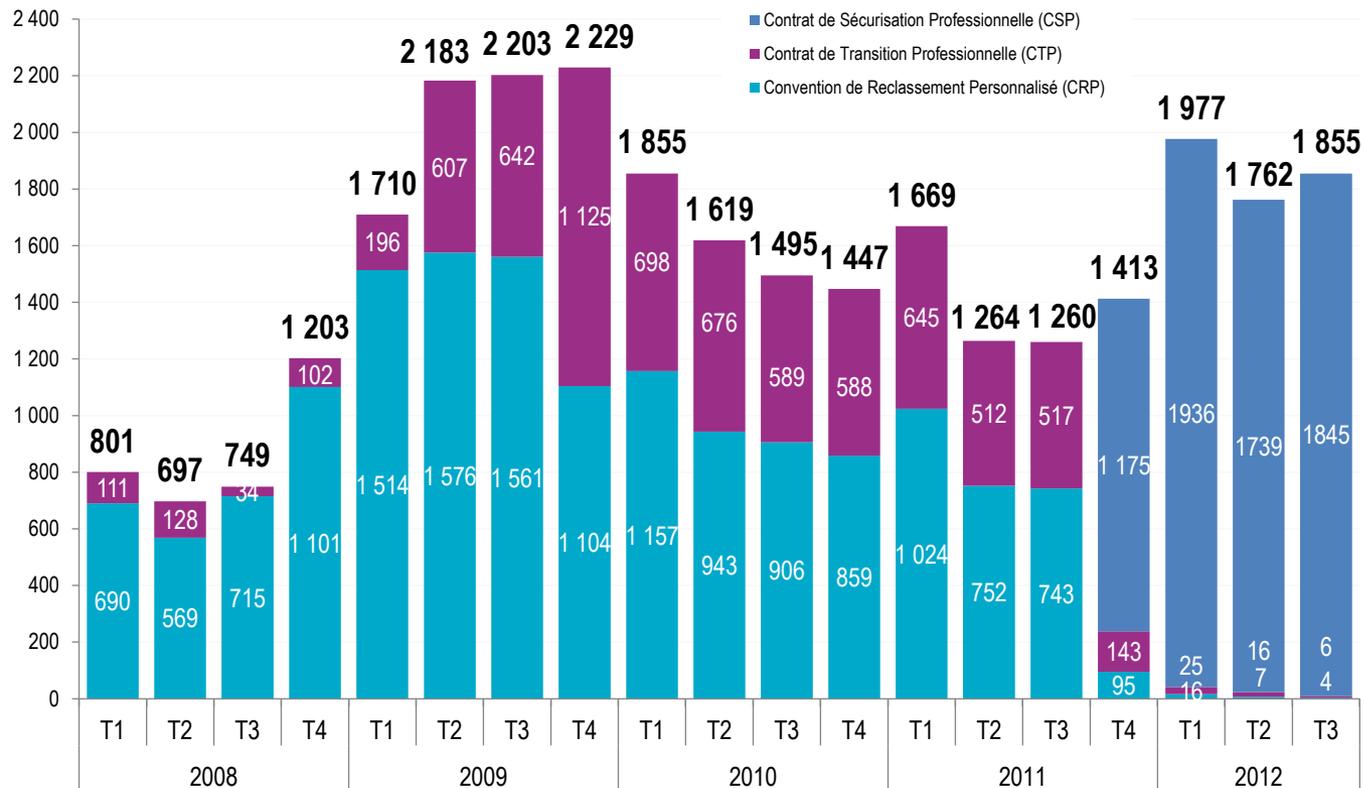
- Les actions menées pour l'accès et le retour à l'emploi
 - Contrats aidés
 - Mesures spécifiques de soutien à l'emploi des jeunes
 - Alternance
- Accompagnement des salariés et des entreprises
 - Activité partielle (préservation de l'emploi)
 - Mesures de reclassement
- Accompagnement des transitions professionnelles
- Accompagnement des restructurations sur les territoires
 - Revitalisation
 - Fonds National de Revitalisation des Territoires
- Stimulation de l'emploi
 - Création d'entreprise
 - Exonérations de charges

5 leviers sur lesquels l'État agit, une instance de coordination

- Les actions menées pour l'accès et le retour à l'emploi
 - **Contrats aidés**
 - Mesures spécifiques de soutien à l'emploi des jeunes
 - Alternance
- Accompagnement des salariés et des entreprises
 - **Activité partielle (préservation de l'emploi)**
 - **Mesures de reclassement**
- Accompagnement des transitions professionnelles
- Accompagnement des restructurations sur les territoires
 - Revitalisation
 - Fonds National de Revitalisation des Territoires
- Stimulation de l'emploi
 - Création d'entreprise
 - Exonérations de charges

Un nombre élevé de salariés entrés dans les dispositifs de reclassement après leur licenciement économique

- Depuis janvier, 5 594 personnes sont entrées dans les dispositifs de reclassement
- Hausse de +33 % par rapport à 2011
- Un niveau proche des 3 premiers trimestres 2009, au cœur de la crise



Champ : premiers paiements suite à l'admission dans la mesure
Source : Pôle emploi

Les demandes de chômage partiel se font plus nombreuses

- 485 établissements ont eu recours à l'activité partielle (525 en 2011)
- Au total, 10 570 salariés ont été concernés par l'activité partielle (donnée non stabilisée), employés notamment par :
 - Les constructeurs automobiles et leurs équipementiers
 - Le secteur de la papeterie
- Un dispositif utilisé massivement sur la région

Années	Salariés en activité partielle sur l'année civile	Heures consommées	Total
2008	15 500	1 272 000	2,8 M€
2009	67 200	8 919 000	42,4 M€
2010	34 800	3 708 000	21,0 M€
2011	18 300	1 743 000	8,8 M€

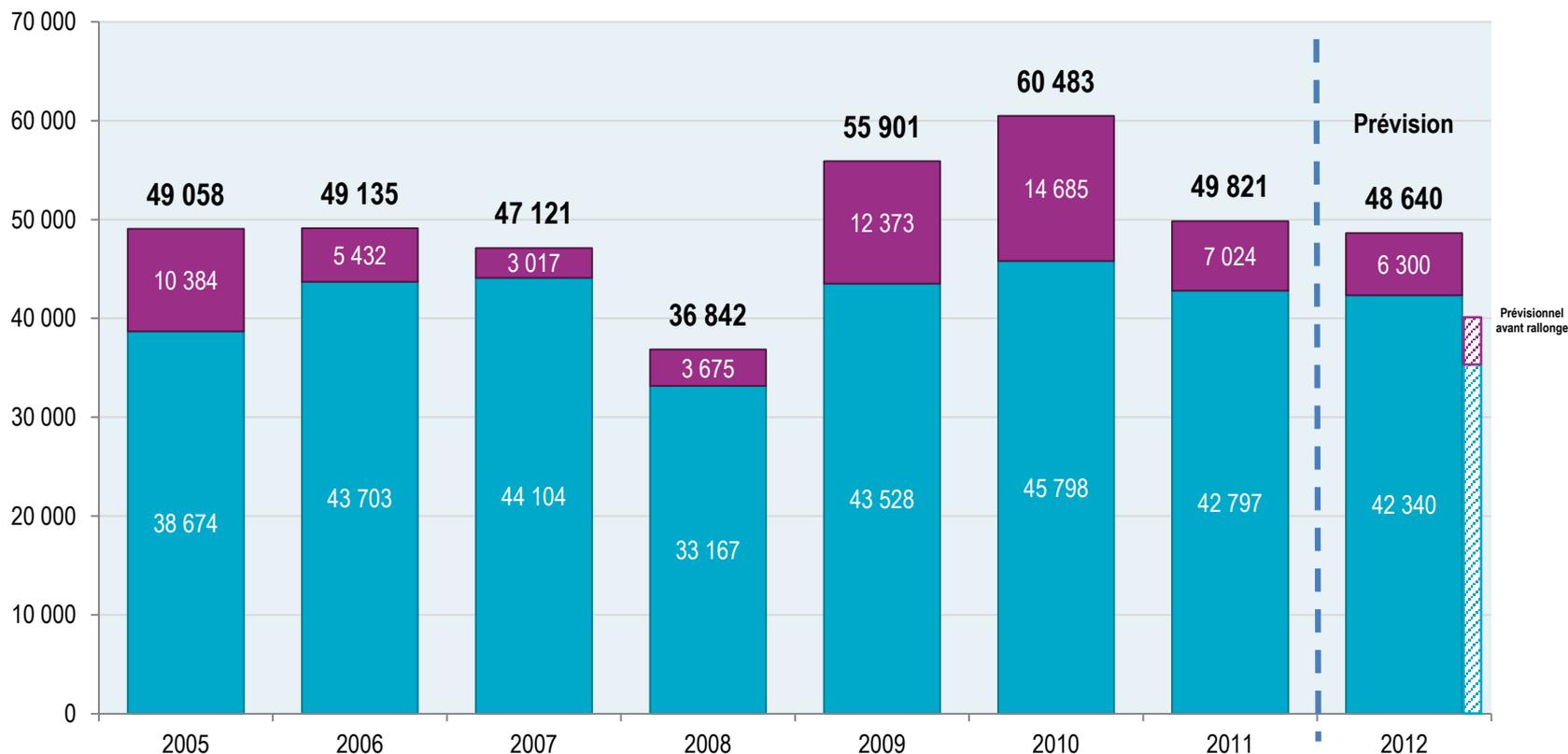
Fin septembre, 28 300 personnes en emploi aidé

Contrats aidés commencés en Nord - Pas-de-Calais

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social Calculs : Direccte Nord - Pas-de-Calais

■ Marchand

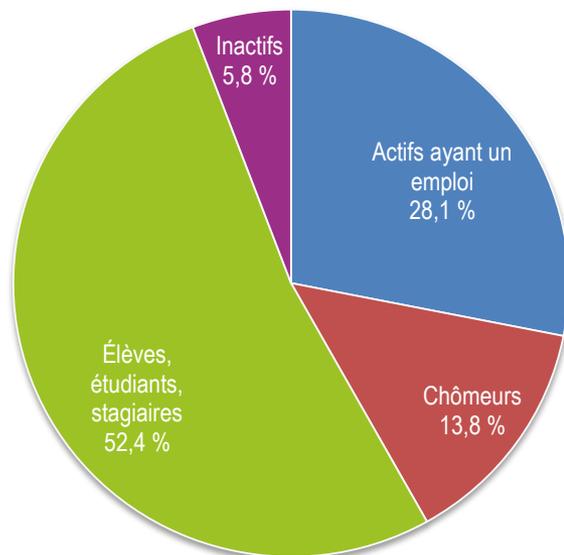
■ Non marchand





La région la plus jeune de France

- 562 000 jeunes âgés de 15 à 24 ans
- 7,2 % des jeunes en France
- 21,3 % de la population en âge de travailler contre 19,2 % en France métropolitaine

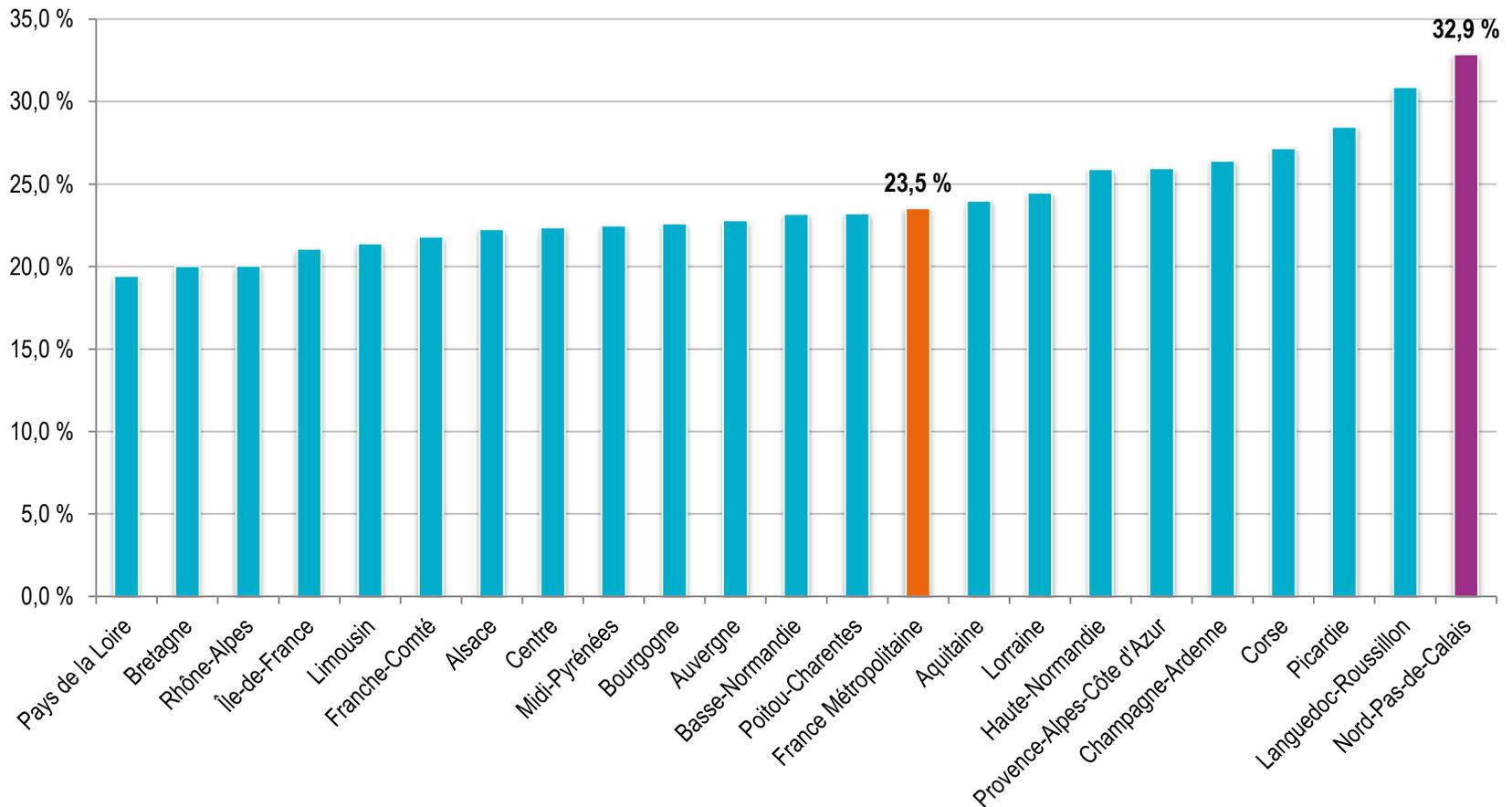


- 290 000 étudiants
proportionnellement autant qu'en France
- 32 000 inactifs
2 points de plus qu'en France
- 240 000 actifs
2 points de moins qu'en France
Parmi ces actifs, 77 300 se déclarent au chômage, soit 32,9 %

La région où la question des jeunes se pose avec le plus d'acuité

Taux de chômage des 15-24 ans au sens du recensement

Source : Recensement de la population 2009 - Insee



Une insertion particulièrement difficile pour les jeunes faiblement diplômés

- Trois ans après leur sortie de formation :
 - 66 % des jeunes sont en emploi (72 % en France)
 - 25 % des jeunes sont au chômage (17 % en France)

Taux de chômage 3 ans après la sortie de formation, en %

Diplôme	Nord - Pas-de-Calais	France métropolitaine	Écart Région/France
Non diplômés	60	41	
CAP-BEP	32	25	
BAC	25	15	
BAC+2	12	9	
2e cycle	11	11	
3e cycle ou écoles	8	9	
Ensemble	27	19	

Source : Cereq - Enquête Génération 2007

Emplois d'avenir pour faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi

- La cible
 - **Jeunes de 16 à 25 ans sortis sans diplôme du système de formation initiale**
 - Jeunes jusqu'au niveau BAC+3 dans les ZUS ou ZRR sous certaines conditions
 - Jeunes jusqu'à 30 ans reconnus travailleurs handicapés
- Avec quels employeurs ?
 - **Secteur non marchand – emplois d'utilité sociale**
 - L'ESS est un secteur d'employeurs potentiels
 - Le secteur marchand à titre exceptionnel
- Les modalités contractuelles
 - L'emploi d'avenir est bâti sur la même base juridique que le CUI
 - **CDI (ou CDD de 1 à 3 ans) à temps plein (exceptionnellement à temps partiel)**
- Avec quelle aide ?
 - **75 % du SMIC pris en charge par l'État** dans le non marchand
 - 35 % dans le marchand (ou 47 % pour les GIEQ et les EI)
- Les modalités d'accompagnement
 - **Des actions de formation seront incluses dans le contrat**
 - Région et OPCA sont mobilisés pour faciliter l'accès à leur offre de formation
 - **Un accompagnement externe est mis en place**
 - Aide à l'élaboration du projet professionnel
 - Levée des difficultés périphériques
 - Préparation de la sortie
 - Mise en place d'un tutorat interne
- L'organisation et le déploiement
 - La prospection, puis le rapprochement entre les jeunes et les employeurs seront réalisés par Pôle emploi, les Missions locales et les CAP emploi
 - **Les missions locales et les CAP emploi** signeront les contrats d'avenir

Qui peut bénéficier d'un emploi d'avenir ?

- Les jeunes sans emploi de 16 à 25 ans sortis sans diplôme du système de formation initiale
- Les jeunes peu qualifiés : titulaires uniquement d'un CAP ou BEP et en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois dans les 12 derniers mois
- À titre exceptionnel, dans les zones prioritaires (ZUS ou ZRR), les jeunes jusqu'au niveau du premier cycle de l'enseignement supérieur et en recherche d'emploi depuis au moins douze mois dans les 18 mois
- Les jeunes jusqu'à 30 ans reconnus travailleurs handicapés et remplissant ces mêmes conditions

Quels sont les employeurs appelés à recruter en emploi d'avenir ?

- **Le secteur non marchand** et en priorité sur des **activités ayant une utilité sociale ou environnementale ou ayant un fort potentiel de création d'emplois** (secteur médico social, culturel, secteur social, tourisme, loisirs, aide à la personne...)
 - Sont concernées les collectivités territoriales , les organismes de droit privé à but non lucratif, les SIAE, les GEIQ, les autres personnes morales de droit public (excepté l'État)
 - Les personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public
 - Sont exclus les particuliers employeurs
- **Le secteur marchand** : les secteurs d'activité qui présentent un fort potentiel de création d'emplois ou qui offrent des perspectives de développement d'activités nouvelles dont la liste est fixé par arrêté du préfet de région
- **À retenir** : les collectivités, les associations, les bailleurs sociaux, les hôpitaux, les entreprises publiques

Quels sont les employeurs appelés à recruter en emploi d'avenir ?



emplois d'avenir

- **Ces employeurs doivent avoir une capacité d'encadrement suffisante** pour accueillir un jeune non expérimenté et lui proposer un tutorat
- **Tous les employeurs doivent être en capacité, notamment financière, de maintenir l'activité pendant la durée de l'aide**

De la prospection à la signature

Les étapes:

1/ **Le rapprochement des jeunes et des employeurs:**

Pôle emploi, les missions locales et les CAP Emploi

- Identification des employeurs potentiels et des jeunes
- Prospection
- Qualification des offres pour recruter en emploi d'avenir
- Mise en relation entre l'employeur et le jeune
- Formation en amont de l'emploi d'avenir

2/ **La signature de la convention d'aide emploi d'avenir puis l'accompagnement du jeune et le contrôle des obligations de l'employeur pendant la durée de l'emploi : les missions locales et les CAP Emploi**

Ex: Mise en relation par Pôle emploi entre le jeune et l'employeur => envoi à la Mission Locale pour l'accompagnement

Zoom sur le type de contrat



emplois d'avenir

- Il s'agit d'un CAE ou d'un CIE associé à un CDI ou un CDD de trois ans (possibilité de 12 mois cas particulier) et à temps complet (sauf autorisation ou emplois d'avenir professeurs)
- Un suivi personnalisé professionnel et le cas échéant social est assuré pendant le temps de travail

Quelles sont les aides ?

- L'aide est attribuée au regard des **engagements de l'employeur sur le contenu du poste proposé, les conditions d'encadrement et de tutorat ainsi que sur les compétences à acquérir, les actions de formation réalisées** prioritairement pendant le temps de travail et les moyens mobilisés pour y parvenir et sur les possibilités de **pérennisation des activités**
- L'employeur doit justifier de sa capacité notamment financière à maintenir l'emploi au moins le temps du versement de l'aide.
- **L'aide est de**
 - 75% du SMIC horaire dans le secteur non marchand
 - 35 % du SMIC horaire dans le cas général pour le secteur marchand
 - 47 % du SMIC horaire pour les GIEQ et les entreprises d'insertion
- Elle est accordée pour une durée d'un à trois ans, voire au-delà pour achever une action de formation en cours (dans la limite de 60 mois)
- Le non respect des engagements de l'employeur notamment en matière de formation implique le remboursement des aides perçues

Quelles sont les aides ?

Exemple pour un contrat non marchand



emplois d'avenir

Simulation sur un emploi à temps plein	Secteur non marchand
Coût salarial mensuel employeur avec cotisations patronales	2 040 €
Montant d'aide mensuel emploi d'avenir versé à l'employeur	1 070 €
Montant d'aide total à l'employeur (aide emploi d'avenir + exonérations)	1 506 €
Coût mensuel restant pour l'employeur	534 €

L'enveloppe pour la région Nord - Pas-de-Calais



emplois d'avenir

- 100 000 emplois d'avenir en 2013
 - 6 000 emplois d'avenir professeur
 - 9 000 emplois d'avenir pour les DOM
 - 85 000 emplois d'avenir pour les régions métropolitaines
- 7 647 emplois d'avenir pour les jeunes nordistes

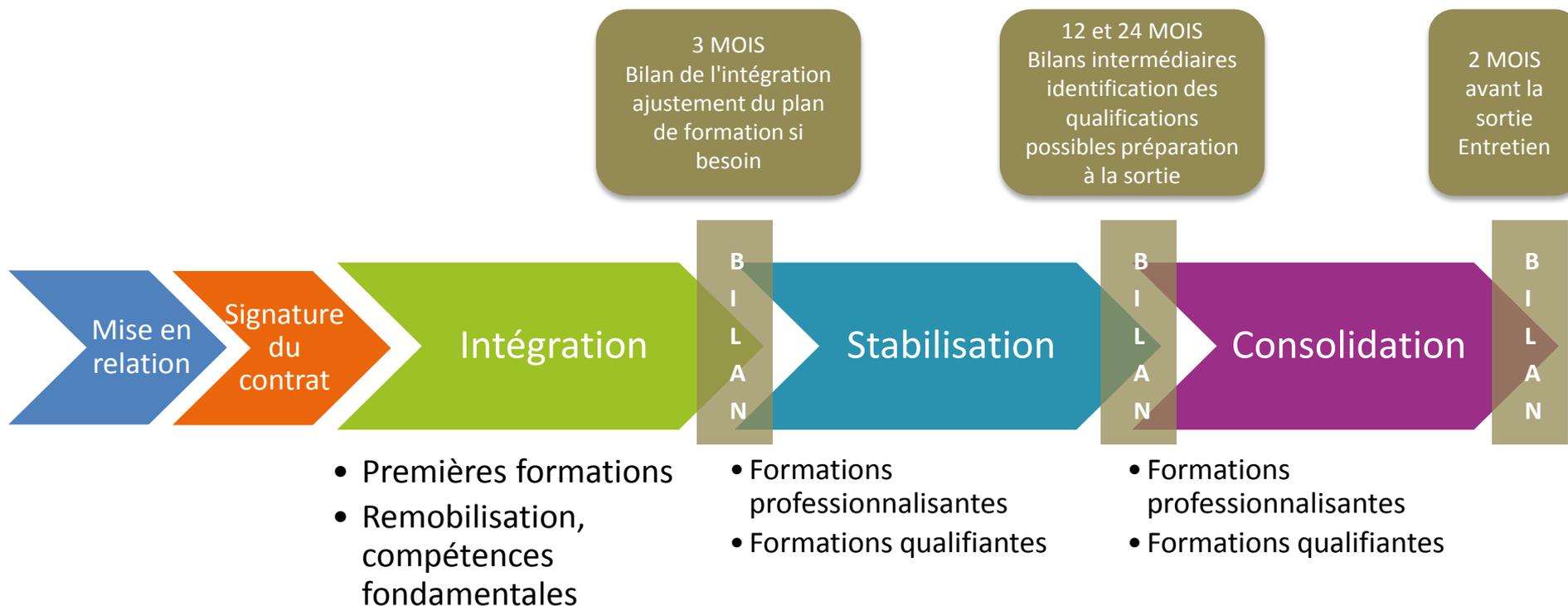
Avant, pendant et après le contrat : la formation

- **La formation est au centre du dispositif.** Elle doit privilégier l'acquisition de compétences de base et de compétences transférables permettant l'acquisition d'un niveau de qualification supérieur
- **La demande d'aide mentionne obligatoirement la formation prévue** et les moyens mobilisés (remboursement prévu des aides perçues en cas de non respect des engagements dont la formation)
- Actions de formation réalisées en priorité pendant le temps de travail, bilan relatif au projet professionnel réalisé deux mois avant l'échéance de l'aide
- **Pendant le contrat, un accompagnement externe renforcé par l'opérateur** (les missions locales ou les Cap emploi) : aide à l'élaboration d'un projet professionnel, levée des difficultés périphériques à l'accès à l'emploi (logement, suivi médical...), aide à la préparation de la sortie
- Travail en cours au niveau national sur des partenariats avec les OPCA (Unifaf, Uniformation, Agefos) et le FPSPP

À la fin du contrat, préparation de la sortie

- 2 mois avant l'échéance de l'aide : un bilan relatif au projet professionnel du bénéficiaire et à la suite donnée à l'emploi d'avenir est notamment réalisé
- Le bénéficiaire d'un emploi d'avenir en CDD bénéficie d'une **priorité d'embauche durant un délai d'un an** à compter du terme de son contrat
- À la fin des 3 ans d'aide :
 - pérennisation de l'emploi chez le même employeur
 - accès à une formation (alternance privilégiée)
 - accès à l'emploi chez un autre employeur en capitalisant sur les compétences acquises
- Processus de reconnaissance des compétences au terme de l'emploi d'avenir (attestation de formation, attestation d'expérience, VAE, certification RNCP...)

Suivi de la mise en œuvre des engagements intégrés au déroulé de l'emploi d'avenir



Calendrier de déploiement du dispositif



emplois d'avenir

100 000 emplois d'avenir en 2013 en France, dont 6 000 emplois d'avenir professeurs. 150 000 en 2014. *La répartition des dotations tiendra compte de la répartition du chômage des jeunes et du poids des jeunes en difficultés dans les zones prioritaires*

- **26 octobre** : la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012, a été publiée au J.O du 27 octobre 2012. Elle entre en vigueur au 1^{er} novembre 2012 pour les dispositions concernant les emplois d'avenir
- **30 octobre** : signature de conventions-cadre avec associations d'élus, des collectivités, des fédérations d'employeurs et réseaux associatifs, des entreprises et établissements publics
- **31 octobre** : décrets et arrêté fixant les taux de prise en charge
- **1^{er} novembre 2012** : Entrée en vigueur du dispositif
- **2 novembre** : circulaire DGEFP
- **1^{er} semaine de novembre** : signature par le président de la République et ministre du Travail des premiers emplois d'avenir
- **Semaine du 12 novembre** : signatures d'emplois d'avenir par différents ministres
- **Semaine du 19 novembre** : campagne de presse et spots radiophoniques sur le dispositif
 - **19 novembre** : signature d'emplois d'avenir sur le territoire de Lille en présence du ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS



LE POINT PRESSE

NORD - PAS-DE-CALAIS

6 novembre 2012